

Emetteur : **FBC** N° panneau : **PAD-T6**
Affiché le : **11/03/26** Retiré le : **11/05/26**
Annexes : Non [] O [] Voir accueil

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres -1

COMMUNE DE JOUY
4 Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94



Arrêté n° ATM

2026 034

Catégorie

Arrêté de circulation

Nombre de pages

1 / 1

Paraphe

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

ALTERNAT DE CIRCULATION
Rue de la Croix-RD.327.7

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : ERS-MAINE
TSA 70011-CHEZ SOGENLINK
B.P 1004
69134 DARDILLY Cédex

Mail : dhennin-gellainville-d@demat.sogelink.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
Rue de la Croix RD. 327.7	Travaux Chartres-Métropole Eclairage Public	Du 16/03/2026 au 25/03/2026		X	

Le dépassement des véhicules est interdit au droit des travaux.

- Sens des points de repères (PR) décroissants

Ampliation adressée à :
ERS-MAINE-TSA 69134 Dardilly-Cédex
M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
M. le Commandant C.O.D.I.S.-
7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES



Pour le Maire de JOUY
Et par délégation,
L'adjointe,

Chantal CHEVALLIER

JOUY, le 11/03/2026

M. Le Maire JOUY :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :
-la publication le : 11 MARS 2026
-et de la notification le :